



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRA.FR](http://WWW.COFRA.FR)

NUMÉRO E-E103741

VALABLE JUSQU'AU 20/05/2024

ÉDITÉ LE 01/03/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2011

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 532 576 220 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5052122804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5052122804

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Raison sociale : MAISONNEUVE LAURENT

14 CLOS DE L HERMITAGE  
74150 RUMILLY

Téléphone : 07 86 83 04 22

Portable : 07 86 83 04 22

Fax :

Site Internet :

E-mail : laurentmaisonneuve@orange.fr

Responsabilité légale :

MAISONNEUVE LAURENT ARTISAN

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 24/11/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE  
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES  
CS0013 - CHATILLON EN MICHAÏLLE  
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.